



Schoelcher, le 26 avril 2021

Service Paysage Eau Biodiversité
Pôle Biodiversité Nature Paysage
Affaire suivie par : Clarisse COURTY
Tél : 05 96 59 59 18
Courriel : clarisse.courty@developpement-durable.gouv.fr

Compte-rendu de réunion du COTECH Miconia du 25 mars 2021

Participants :

NOM Prénom / Service	NOM Prénom / Service
COURTY Clarisse / DEAL	AUGUSTE Christophe / PNRM
VISCARDI Guillaume / CBNMQ	ALEXANDRINE Thomas / PNRM
JEAN-BAPTISTE Danielle / DAAF/SALIM (via zoom)	MARIE-LOUISE Solaine / CAP Nord
VILLENEUVE Liam / CTM	AUGIER DE MOUSSAC Tiphaine / Carbet des Sciences (via zoom)
TANASI Michel / ONF	

Personnes excusées :

PICARD REMI / FREDON	
----------------------	--

Personnes absentes :

JEAN-FRANCOIS Gina / Mairie du Gros Morne	
BRITHMER Ronald / Mairie du Morne Rouge	
OMERE Gabriel / Mairie d'Ajoupa-Bouillon	

Début de la réunion à 14h20

pj : diaporama projeté et complété avec les différentes remarques émises en séance.
Ce document présente l'EEE Miconia calvescens et ses impacts (diapos 3 à 6), les résultats des prospections réalisées en 2020-2021 par Impact Mer afin de détecter de nouveaux secteurs d'invasion et faire un retour sur site dans le Jardin des Ombrages afin d'évaluer les actions de lutte réalisées en 2018 (diapos 7 à 24).

Ensuite, à partir de la feuille de route 2021 est dressé le bilan des actions réalisées à ce jour et celles prioritaires à mener en 2021 et à plus long terme (diapos 25 à 37).

Ouverture de la séance, tour de table des différents participants, et remerciements pour leur présence.

Clarisse COURTY présente l'EEE *Miconia calvescens*, les principaux foyers connus (avant l'étude menée par Impact Mer) et les résultats de l'étude de prospection qui permet de dresser un état des lieux global de la situation d'invasion de l'espèce en Martinique.

Au cours des prospections, le bureau d'étude était chargé autant que faire se peut de réaliser de la pré-lutte c'est-à-dire d'arracher les plantules, couper les inflorescences et couper les adultes. Chaque pied était répertorié, localisé et décrit.

Pour rappel, cette étude a eu lieu en 2020-2021 sur des secteurs de ravines (habitat préférentiel de l'espèce) autour des principaux foyers connus au Morne Rouge, Ajoupa-Bouillon et Gros Morne. Le bureau d'étude était également chargé de revenir sur le site du Jardin des Ombrages à Ajoupa-Bouillon afin de faire un suivi de l'efficacité de la lutte réalisée en 2018.

Sont également spécifiés les secteurs sur lesquelles ont été ou sont entreprises des actions de lutte :

- DEAL/ONF : lutte dans le Jardin des Ombrages en 2018
- Atelier Chantier d'insertion du PNRM => Jardin des Ombrages (partie nord) 2020-2021.
Est-ce que cet ACI va être renouvelé ? Voir avec Mme Hoche-Balustre.
- actions de lutte dans le cadre de la compensation défrichement (DAAF) Sablière Fond Canonville réalisées par l'ONF : rivière Falaise et Jardin des Ombrages 2020-2021.
Convention établie pour 5ans, jusqu'au 01/05/2023 (terme de l'accord cadre), pas d'autres secteurs d'intervention prévus, à prévoir dans d'autres mesures compensatoires à venir.

Bilan (diapo 23-24)

En fonction du stade d'invasion, les secteurs ont été hiérarchisés par la DEAL en Surveillance/lutte précoce et Foyer à éradiquer/contrôler.

Ajoupa Bouillon :

- 7 secteurs/12 prospectés où *Miconia* est présent :
- Surveillance/lutte précoce** : Rivière ravine – rivière Capot, Rivière Falaise 1 et Ombrage 2.
- Foyer à éradiquer/contrôler** : Ombrage 1, Ajouplant, Ombrage 3 et Ajoupa Centre.

Morne Rouge

- 3 secteurs sur 4 prospectés où *Miconia* est présent.
- Surveillance/lutte précoce** : Rivière Écrevisse et Domaine d'Émeraude
- Foyer à éradiquer/contrôler** : Rivière Madeleine

Gros Morne

- 1 seul secteur et *Miconia* est présent => **Surveillance et lutte précoce**

Concernant le retour sur site post-lutte sur le jardin des Ombrages, beaucoup de plantules ont été retrouvés sur le site déjà traité en 2018 (affluent de la rivière Capot), par ailleurs dans le nord du Jardin, un gros foyer a été découvert. Les informations relatives à ce nouveau foyer ont été communiquées à l'ONF et au PNRM pour qu'une intervention ait lieu dès octobre 2020.

Les participants font remarquer que *Miconia* est probablement présent sur d'autres ravines non prospectées. Un complément de prospection semble nécessaire pour affiner la répartition.

Bilan des actions réalisées et actions prioritaires

Il est proposé de balayer les actions par axe telles que définies dans la feuille de route 2021 en ciblant spécifiquement *Miconia calvescens*, de faire le point sur ce qui a été réalisé et prioriser les actions à mener voire les compléter. Le diaporama sera complété et modifié en conséquence.

Pour rappel, les axes sont les suivants :

II - Prévention des introductions d'EEE

III - Connaissance

IV - Surveillance et détection précoce

V - Lutte active contre les EEE

VI - Information, communication, sensibilisation.

I – Gouvernance

II. Prévention de l'introduction de Miconia

(diapo 26)

Cet axe n'est pas jugé prioritaire car ne permet pas d'enrayer la situation d'invasion de cette EEE déjà bien implantée sur le territoire.

III - Connaissance

(diapo 27)

Là encore, cet axe n'est pas jugé prioritaire par les participants compte tenu d'un nombre important d'études réalisées sur la question notamment par J.Y Meyer en Polynésie française.

Le protocole de lutte est connu. La seule incertitude concerne le traitement des souches. Des essais avaient été réalisés par la DEAL en 2018 sur des placettes expérimentales et les produits phytosanitaires « bio » n'ont aucun effet biocide sur les souches.

Michel Tanasi rappelle que l'ONF évite l'usage des pesticides mais leur usage reste possible dans certaines conditions spécifiques.

Guillaume Viscardi indique que le produit (mélange 2,4 D/Glyphosate) est injecté dans la souche et que le risque de lessivage dans le milieu naturel est faible. Le problème serait de se procurer ces produits.

Liam Villeneuve indique que le glyphosate est encore utilisé dans les cultures de bananes.

Thomas Alexandrine rappelle qu'en Polynésie, des billes de glyphosate sont tirées par hélicoptères sur les arbres et qu'il faut relativiser l'utilisation des produits chimiques dans la lutte contre les EEE.

Cette pratique peut être mal perçue par le grand public compte tenu du scandale lié à la chlordécone.

Clarisse Courty précise que l'utilisation de produits chimiques n'est pas interdite dans la lutte contre les EEE mais « doit être utilisée en dernier recours », une autorisation spécifique pourrait être émise allée à un protocole de destruction précis.

A creuser : le traitement des souches, protocole, produits et levier réglementaire.

IV. Surveillance et détection

(diapos 28 à 30)

Guillaume Viscardi indique que le flyer Miconia a été distribué à la mairie de Fort-de-France dans le cadre du Conseil des sages et du Conseil des jeunes et il doit être distribué à toutes les communes.

Concernant les communes, l'idéal serait que la fiche alerte soit distribuée dans toutes les boîtes aux lettres, il faut impliquer les communes dans cette démarche.

Clarisse COURTY rappelle que les communes du Morne Rouge, Gros Morne et Ajoupa-Bouillon étaient invités au COTECH et déplore qu'ils n'aient pu être présents. Le contact devra être repris avec elles.

Thomas Alexandrine pense qu'il faut cibler également les services techniques des communes et de la CTM, les pépiniéristes et les paysagistes.

Solaine Marie-Louise précise que les services espaces verts de CAP Nord ont peut-être des secteurs d'intervention où Miconia peut être présent.

Christophe Auguste indique que les jardiniers doivent être sensibilisés également, le flyer devra donc être disponible dans les jardinerie et chez les pépiniéristes. Il faut collaborer avec ces acteurs et être vigilant à ne pas les incriminer.

Guillaume Viscardi indique qu'il faut cibler le public fréquentant les ravines, l'ODE peut également être destinataire et être sensibilisé à cette EEE. Les agents de la DEAL de terrain sont également concernés (hydrométrie, entretien rivière). Clarisse COURTY rappelle que pour les agents de la DEAL, le CBN a été sollicité pour dispenser une formation EEE/espèces protégées en ripisylve pour cette année.

Clarisse COURTY indique que la fiche alerte a été transmise à toutes les associations de sport nature mais elle n'a eu aucun retour, une action de sensibilisation est à réitérer.

Thomas Alexandrine informe qu'une formation sur les guides de moyenne montagne a lieu actuellement et qu'une sensibilisation à Miconia pourrait être réalisée dans ce cadre.

Solaine Marie-Louise indique le contact responsable de la formation : M. Taillard (DRJSP) 0596663556 bruno.taillard@jscs.gouv.fr.

Clarisse Courty s'interroge sur la mention à la mise en place d'une cellule de veille et de surveillance dans la convention SFC/ONF : est-ce que cette action sera prochainement menée ? Dans le cadre de la convention SFC/ONF des travaux de surveillance et de confortement sont prévus sur 3 ans (entretien de dégagement de la plantation).

Guillaume Viscardi précise qu'au cours du deuxième semestre le CBN recrutera un(e) chargé(e) de mission EEE qui pourra avoir comme mission de coordonner une cellule de veille et de surveillance des EEE.

Cette personne aura également pour mission de monter un label « plantes peyi » pour valoriser l'utilisation des plantes locales dans les aménagements.

Liam Villeneuve indique qu'il y a actuellement un appel à projets Biodiv Eco et qu'il aimerait y répondre en partenariat avec le CBN pour promouvoir les espèces locales. Guillaume Viscardi répond que malheureusement il n'a pas le temps de répondre mais l'année prochaine cela sera plus facile avec le recrutement du chargé de mission EEE.

Concernant la base de données EEE, c'est le CBN qui prochainement va gérer les observations d'EEE via leur système d'information. Les partenaires pourront avoir un accès spécifique pour pouvoir rentrer directement les localisations via une interface tablette/portable (à développer).

Pour le grand public, les EEE pourraient être localisées à la maille et non précisément, il faudra avoir une réflexion sur la question.

A poursuivre :

- prendre contact avec le responsable de la formation des guides de haute-montagne.*
- connaître les secteurs d'intervention des services espace verts de CAP Nord.*
- reprendre contact avec les communes et les impliquer dans la distribution du flyer pour tous les habitants.*
- diffuser le flyer à l'ODE, pépiniéristes, jardinerie et paysagistes.*
- revoir au niveau des associations de sport nature si l'information est bien passée*

5. Lutte active contre Miconia

(diapos 31 à 32)

Clarisse COURTY fait part de la situation à Ajouplant avec depuis 3 ans des passages réguliers de la DEAL dans cette pépinière pour sensibiliser le propriétaire et l'inciter à détruire les pieds de Miconia présents autour des serres. Ce dernier fait preuve de mauvaise volonté. Les ouvriers ont rap-

DEAL Martinique

tél : 05 96 59 57 00

www.martinique.developpement-durable.gouv.fr

PB 7212 Pointe de Jaham – 97274 Schoelcher cedex

porté à la DEAL qu'ils utilisaient la terre présente dans les terrains autour des serres pour remplir les pots et il se trouve que régulièrement des plantules de Miconia poussent. La terre est donc « contaminée » par Miconia.

Clarisse COURTY suggère qu'un passage de la DAAF ou de l'OFB pourrait l'inciter à être plus coopératif. Danielle Jean-Baptiste indique qu'au niveau de la DAAF la priorité est donnée sur les producteurs d'agrumes en priorité.

L'OFB pourrait donc être sollicité sur la question.

Guillaume Viscardi indique que cette pépinière est un des points de départ de l'invasion comme l'ont démontré les résultats des prospections (gros foyer détecté dans la ravine en aval de la pépinière), la situation de contamination constatée est « normale ».

Concernant le protocole de lutte, Clarisse COURTY propose d'aboutir à un document validé pour que tout le monde procède de la même manière. Ce document pourra être remis à différents porteurs de projet souhaitant réaliser des actions de lutte.

Ce dernier pourrait être établi suite aux différents retours d'expérience de lutte réalisés par l'ACI du PNRM et l'ONF.

Le même type de protocole cette fois concernant le suivi des actions de lutte pourrait être établi. Il est abordé le problème des pieds de Miconia dans les jardins des particuliers, il est fort probable qu'il en existe ailleurs, à ce sujet il est nécessaire de travailler avec les communes pour sensibiliser les particuliers à cette problématique.

Les actions suivantes semblent prioritaires pour l'ensemble des membres :

- *prospector de nouveaux secteurs pour rechercher les zones à forte invasion : les membres contribueront à la définition des secteurs.*
- *rechercher les pieds mères pouvant être présents chez les particuliers des 3 communes (distribution du flyer, réunion de sensibilisation).*
- *identifier les secteurs de lutte : les membres seront sollicités pour contribuer à la définition des secteurs.*
- *établir un protocole de lutte/suivi.*

Par ailleurs Solaine Marie-Louise informe que des chantiers d'insertion sont prévus au niveau de CAP Nord pour de l'entretien de rivières, les financements sont obtenus pour 2021 (contact Mme Duno).

Clarisse COURTY indique qu'elle a déjà rencontré cette dame et lui avait indiqué qu'une des actions du chantier d'insertion pouvait consister en de la lutte contre des EEE en ripisylve.

6. Information, communication et sensibilisation.

(diapos 33 à 35)

Beaucoup d'actions de communication ont été entreprises sur cette espèce mais pour toucher massivement le grand public des spots TV/radio sont nécessaires.

A noter que le CBN a présenté Miconia lors du dernier CEB et qu'il a accompagné l'équipe de tournage du reportage TV « MARTINIQUE l'art des jardins » sur les secteurs où Miconia est présent.

Sous réserve des droits d'auteurs, des images de ce reportage pourraient être reprises pour former un spot TV.

Solaine Marie-Louise indique qu'il existe une émission « Cap vers le nord » diffusé sur ATV qui présente des thématiques diverses sur un format court.

Clarisse COURTY indique qu'elle a déjà été contactée par une chaîne locale TV/radio Martinique Nord Media et que celle-ci pourrait également être un relai.

Tiphaine Augier de Moussac propose que sur le même modèle que la caravane Iguane des petites antilles une caravane Miconia soit réalisée (dans le cadre d'une convention cadre). Guillaume Viscardi ajoute que cette caravane pourrait porter la problématique des EEE végétales de manière globale.

Clarisse COURTY indique également qu'un reportage « Miconia » a été tourné en Guadeloupe, les informations seront transmises aux membres du COTECH par mail.

Danielle Jean-Baptiste indique qu'il faut également communiquer auprès des centres de formation agricoles notamment les lycées agricoles qui doivent réaliser un projet de communication et la problématique des EEE peut tout à fait les intéresser.

Non évoqué en séance, la commune d'Ajoupa-Bouillon va faire paraître un article sur Miconia dans le magazine local.

L'émission « C'est pas le bout du monde » tourné en Guadeloupe sur Miconia sera diffusée le 11 avril à 18h30 sur Guadeloupe la 1ere et sur France 3 le 18 avril à 10h05

Suite à la réunion, Mme Danielle Jean-Baptiste a transmis le contact de la documentaliste du LEGTA de Croix Rivail (Mme Gladys LENCREROT), intéressée pour un éventuel projet avec le lycée, expo, conférence sur les EEE.

gladys.lencrerot@educagri.fr tel Direct CDI : 0596 51 06 88

A poursuivre :

- entamer une réflexion sur un spot TV

- prendre contact avec le LEGTA de Croix Rivail

- prendre contact avec l'émission Cap vers le nord (Solaine Marie-Louise)

1. Gouvernance

(diapos 36 et 37)

Les membres sont tous d'accord sur le fait que ce COTECH doit perdurer. Il permettra de faire le point au moins une fois annuellement sur les actions entreprises pour lutter contre Miconia.

Il est proposé que les jardineriers et pépiniéristes soient invités au prochain COTECH afin de les impliquer davantage dans la problématique.

Clarisse COURTY propose de faire un COTECH commun avec la Guadeloupe, territoire également envahi (à plus grande échelle) par Miconia. Il est proposé de continuer d'échanger avec la DEAL Guadeloupe sur la problématique sans pour le moment mutualiser le COTECH.

Clarisse COURTY pose la question des orientations à long terme, quelle stratégie paraît la plus appropriée aux membres ? : élaboration d'un plan de lutte ou actions « au coup par coup » coordonnées, comme ce qui a lieu actuellement avec les actions DEAL/PNRM/ONF.

Clarisse COURTY précise qu'il faut profiter des financements du plan de relance 2021 (voire 2022) qui peuvent permettre notamment l'élaboration d'un plan de lutte. Si un porteur de projet se présente et souhaite s'investir dans la lutte contre Miconia il sera soutenu financièrement et techniquement par la DEAL.

Thomas Alexandrine considère qu'un plan de lutte est préférable pour avoir une vision globale pour savoir où agir.

Guillaume Viscardi considère que l'aspect « prospections » et « brigade d'intervention » de la lutte est un axe important et qu'il serait plus facile que cela soit porté par un gestionnaire. L'ONF semble l'acteur le plus à même de porter ce plan de lutte car il bénéficie d'une expertise importante sur Miconia.

Guillaume Viscardi rappelle qu'il est important de disposer d'une brigade d'intervention pour mettre en place **raidement** des actions sur des espèces détectées précocement (ex de Pachyra insignis observée sur la rivière Ecrevisse mais également sur le Morne Duclos).

Michel Tanasi est d'accord sur l'élaboration d'une stratégie de lutte contre cette espèce, de plus l'ONF dispose de chefs d'équipe avec des bases solides sur lesquels il serait possible de s'appuyer pour monter une brigade. Il rappelle que le problème est de trouver des sources de financement pérennes (FEADER).

Liam Villeneuve va se renseigner concernant les possibilités de financement FEADER.

Guillaume Viscardi indique que l'ONF pourrait à terme porter une stratégie globale de lutte sur les EEE forestières en collaboration avec le PNRM, notamment sur le bambou, espèce freinant la dynamique forestière.

Conclusions

Guillaume Viscardi rappelle qu'il a fait le point sur ce qu'il était prévu de faire contre Miconia depuis 2018 et il tient à rappeler que tout ce qui a été préconisé a été mis en œuvre, il faut donc s'en féliciter et poursuivre dans cette dynamique.

Points importants ressortant de ce COTECH :

- nécessité d'un plan de lutte porté par un partenaire, l'ONF en tant que gestionnaire d'espaces naturels et expert de la gestion forestière semble tout indiqué.
- le plan de relance 2021 pourrait être un tremplin pour le porteur de projet en attendant de trouver des financements pérennes (FEADER, CCT).
- actions prioritaires 2021 :
 - prospections sur d'autres secteurs
 - rédaction d'un protocole de lutte (avec notamment la question du traitement des souches)
 - rédaction d'un protocole de suivi de l'efficacité de la lutte
 - réflexions sur l'élaboration d'un spot TV « Miconia »
 - poursuite des actions de lutte.

Remerciements.

Fin de la réunion à 16h40